

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2021

I - URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

- 1-1. Acquisition d'un ancien moulin ruiné situé sur le lit du canal sis lieu-dit La Caugne
- 1-2. Acquisition de la voirie commune d'une résidence sociale portée par l'OPH 09 sise route de Villeneuve
- 1-3. Cession des immeubles sis 11 et 13 rue Gabriel Péri
- 1-4. Constitution d'une servitude ENEDIS – Ferries de bas
- 1-5. Bail emphytéotique de la Maison de la chasse, sise chemin de Barès, au profit de l'AICA Pamiers Saint-Jean-Du-Falga

II - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2-1. Modification des dates d'ouvertures des commerces les dimanches de 2022

III – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

- 3-1. Voie douce – continuité cyclable reliant Pamiers à La Tour du Crieu – Demandes de subventions
- 3-2. Travaux d'éclairage piste BMX
- 3-3. Dispositif de dégrèvement sur les factures d'eau des usagers en cas de fuite
- 3-4. Fixation de tarifs de frais de nettoyage dans l'espace public

IV - CULTURE / PATRIMOINE CULTUREL

- 4-1. Convention de fonctionnement de la médiathèque municipale avec la CCPAP
- 4-2. Dépôt des archives de l'association « Musiques au Pays de Gabriel Fauré »
- 4-3. Délégation du Maire : fixation des tarifs publics à compter de 2022 – programmation culturelle

V - FINANCES

- 5-1. Modification du forfait minimum d'occupation du domaine public
- 5-2. Remboursement des frais consécutifs à la mise en fourrière

VI - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

- 6-1. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (budget 2022)
- 6-2. Convention Territoriale Globale (CTG)

VII - RESSOURCES HUMAINES

- 7-1. Création d'un emploi de policier municipal
- 7-2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-I-1° de la Loi n° 84-53 du 26/01/84)
- 7-3. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26/01/84)

VIII - ACTION SOCIALE

- 8-1. Création de France Services de Pamiers : convention de co-portage avec la MSA MPS (Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud)

IX - DECISIONS MUNICIPALES

- 9-1. Décisions municipales